



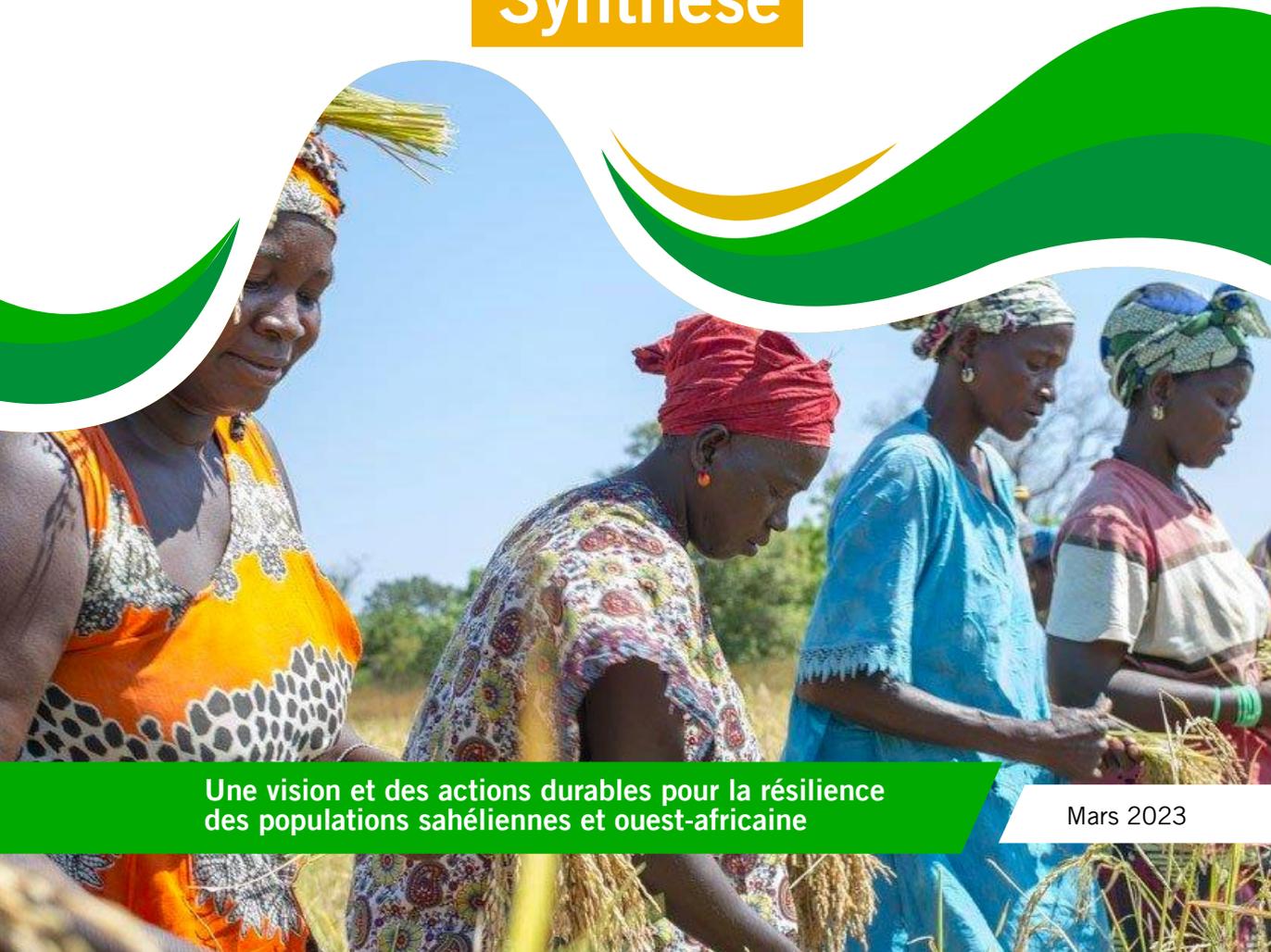
COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Bénin Burkina Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Guinée Guinée-Bissau Mali Mauritanie Niger Sénégal Tchad Togo

PLAN DE TRAVAIL 2023-2027

Synthèse



Une vision et des actions durables pour la résilience
des populations sahéniennes et ouest-africaine

Mars 2023

PLAN DE TRAVAIL 2023-2027

Synthèse

Une vision et des actions durables pour la résilience
des populations sahéniennes et ouest-africaine

TABLE DES MATIÈRES

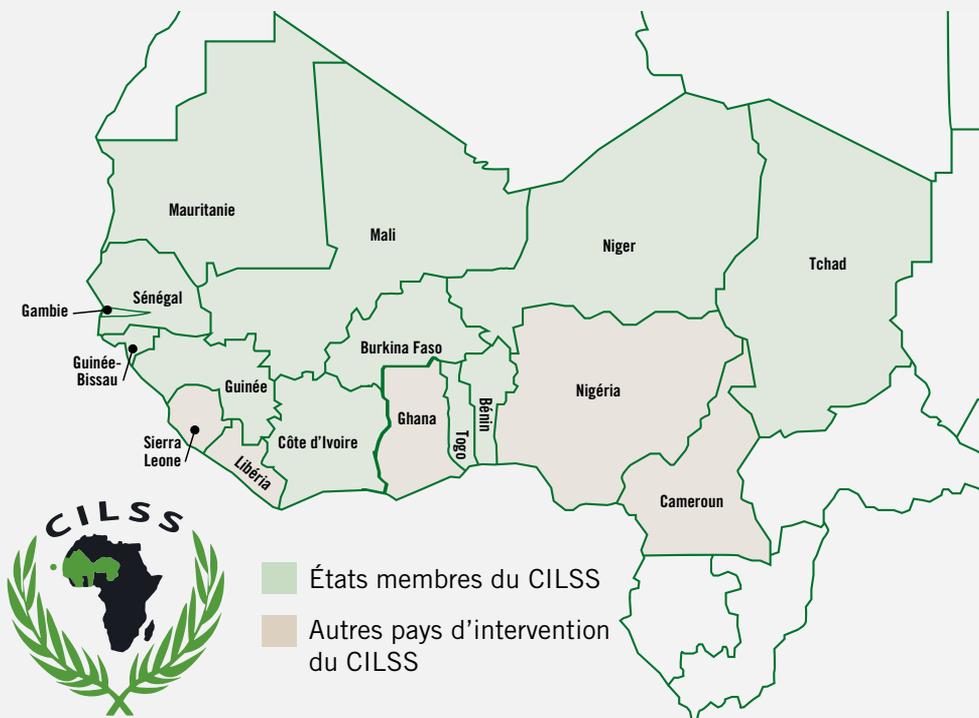
INTRODUCTION	5
1. Présentation du contenu des axes stratégiques du Plan de Travail 2023-2027	9
1.1. Axe stratégique Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN)	10
1.2. Axe stratégique Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique (GRN/CC)	13
1.3. Axe stratégique Maîtrise de l'Eau (ME)	16
1.4. Axe stratégique Accès aux Marchés des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques (AMPASPH)	19
1.5. Axe stratégique Population, Genre et Développement (PGD)	22
1.6. Axe stratégique Gouvernance et Développement Organisationnel (GDO)	25
2. Budget du Plan de Travail 2023-2027 du CILSS	29
3. Stratégie de mise en œuvre du Plan de Travail 2023-2027	31
3.1. Rôles et responsabilités des acteurs	32
3.2. Bénéficiaires	34
3.3. Genre	35
3.4. Environnement	35
3.5. Partenariats	36
3.6. Mobilisation des ressources	37
4. Dispositif de suivi-évaluation	39
5. Cartographie et stratégie de mitigation des risques	41
5.1. Risques stratégiques	42
5.2. Risques opérationnels	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe SAN	11
Tableau n°2 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe GRN/CC	14
Tableau n°3 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe ME	17
Tableau n°4 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe AMPASPH	20
Tableau n°5 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe PGD	23
Tableau n°6 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe GDO	26
Tableau n°7 : Budget du Plan de Travail 2023-2027	30
Tableau n°8 : La distribution des responsabilités suivant les axes d'intervention du CILSS	34
Tableau n°9 : Risques stratégiques et actions de mitigation	42
Tableau n°10 : Risques opérationnels et actions de mitigation	44

INTRODUCTION

Créé le 12 septembre 1973, le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a pour mandat de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse pour un nouvel équilibre écologique au Sahel. L'Institution compte actuellement treize États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Mais la zone d'intervention du CILSS va au-delà des treize (13) États membres cités et couvre quatre (04) autres pays de la CEDEAO (Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone) et le Cameroun.



Dans le cadre de sa mission, le CILSS avait élaboré et mis en œuvre, à travers 03 phases, un plan stratégique à l'horizon 2020, articulé autour de 06 axes stratégiques que sont :

- i) Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) ;
- ii) Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (GRN/CC) ;
- iii) Maîtrise de l'Eau (ME) ;
- iv) Accès aux Marchés ;
- iv) Population, Développement et Management ;
- vi) Management.

À l'échéance de la mise en œuvre de ce plan stratégique, des résultats ont été engrangés, variables d'un axe stratégique à un autre. En dépit des efforts consentis, les défis demeurent toujours d'actualité pour les États membres et les autres pays bénéficiaires des appuis du CILSS, sur tous les axes stratégiques.

Dans la poursuite de ses appuis aux pays, conformément à sa mission, le CILSS a élaboré un nouveau plan stratégique à l'horizon 2050 (en abrégé PS 2050) à travers une approche participative et inclusive des différentes parties prenantes. Le PS 2050 s'articule autour des mêmes axes stratégiques que le précédent. Il est basé sur les leçons tirées de la mise en œuvre du précédent plan stratégique et selon les principes directeurs suivants :

- Orientation Client ;
- Participation (approche participative et genre) ;
- Subsidiarité ;
- Orientation Programme (approche programme) ;
- Gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Transparence ;
- Synergie et complémentarité entre sites opérationnels et/ou États membres.

Les différents axes stratégiques du plan stratégique à l'horizon 2050 sont les suivants :



Le PS 2050 s'aligne sur les options politiques et stratégies sous-régionale, régionale et internationale, notamment celles de l'UEMOA et de la CEDEAO (ECOWAP, ECOWEP, PESCAO, PAU, PCD-TASAN, etc.), celles du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de l'UA et des ODD 2030. De manière spécifique, les interventions du nouveau plan stratégique sont en cohérence avec les piliers 5 « *Volonté de promouvoir*

le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes » et 6 « Engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat du PDDAA et autres chocs connexes ». Sur le plan international, il est en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2, 5, 6, 13 et 14 à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Le plan stratégique du CILSS à l'horizon 2050 sera mis en œuvre à travers des plans de travail quinquennaux dont le premier est le Plan de Travail 2023-2027.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Travail 2023-2027, des discussions sur les principaux domaines d'intervention dans lesquels le CILSS aurait à exercer ses programmes ont été engagées à travers des ateliers intrasites et intersites. Les échanges se sont basés sur la pertinence des axes stratégiques au regard des problèmes rencontrés par les pays du Sahel et en Afrique de l'Ouest ainsi que les priorités de développement dont la mise en œuvre sera bénéfique aux populations de l'espace CILSS/CEDEAO.

Le présent document qui est la synthèse du plan quinquennal de travail du CILSS à l'horizon 2023-2027 se présente de la manière suivante :

1. Présentation du contenu des axes stratégiques du Plan de Travail 2023-2027 ;
2. Budget du Plan de Travail 2023-2027 du CILSS ;
3. Stratégie de mise en œuvre du Plan de Travail 2023-2027 ;
4. Dispositif de suivi-évaluation ;
5. Cartographie et stratégie de mitigation des risques.



01

PRÉSENTATION
DU CONTENU DES AXES
STRATÉGIQUES DU PLAN
DE TRAVAIL 2023-2027





01. PRÉSENTATION DU CONTENU DES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2027



1.1. Axe stratégique Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN)

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est une problématique centrale et actuelle pour les États membres du CILSS. C'est pourquoi, elle est inscrite au cœur du mandat et des missions de l'Institution. En effet, notwithstanding plusieurs décennies d'efforts des États avec le soutien de leurs partenaires, la sous-région ouest-africaine et sahélienne reste sujette à une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique. ces dernières années, cette insécurité alimentaire prend de l'ampleur et impacte particulièrement les populations vulnérables comme les ménages ruraux, les femmes et les enfants (plus de 32 millions de personnes ; PREGEC, 2022). Au quotidien, environ 40% de la population sahélienne vit l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la malnutrition chronique. On note également une expansion géographique et une complexité des origines de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

parmi lesquelles la sécheresse, la péjoration climatique, les mauvaises pratiques agricoles et la croissance démographique. À ces causes structurelles et lointaines s'ajoute désormais l'extrémisme violent qui, en créant la psychose et provoquant des déplacements massifs de population, réduit drastiquement les capacités productives des populations et contribue à renchérir les prix des denrées alimentaires ainsi que leur inaccessibilité. À cela, il conviendrait d'ajouter les conséquences de la pandémie liée à la COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne.

Dans le Plan de Travail des cinq prochaines années (2023-2027), le CILSS devra approfondir et déployer toute son expertise pour renforcer davantage et de manière continue, les capacités des États membres de par l'accroissement de leurs capacités de production à travers :

01

La fourniture des services agro-hydro-climatiques adaptés ;



02

La formulation des politiques agricoles plus adaptées en conciliant les impératifs humanitaires, au développement durable et à la paix ;



03

Le développement de la capacité de résilience et d'anticipation face aux risques et aléas ;



04

La garantie de la disponibilité d'intrants et de produits phytosanitaires de qualité et de leur accessibilité et celle de la biosécurité ;



05

La promotion de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales.



Le tableau n°1 ci-dessous donne des détails sur les résultats attendus de l'axe stratégique SAN.

Tableau n°1 : Objectifs, résultats et extrants attendus de l'axe SAN

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.1	Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
RS1.1	La résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel est renforcée
Ri11.1	<i>Les pays s'approprient les outils, instruments et mécanismes éprouvés de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</i>
E11.1.1	Les systèmes d'alerte précoce opérationnels dans tous les pays
E11.1.2	Les informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle régulièrement diffusées
E11.1.3	Les capacités des acteurs nationaux renforcés en matière de SAN
Ri11.2	<i>La prise en compte de la nutrition dans les politiques et stratégies agricoles est renforcée</i>
E11.2.1	Un cadre régional de dialogue pour une meilleure intégration de la nutrition dans les politiques et stratégies de SAN fonctionnel
E11.2.2	Une stratégie régionale CILSS sur la nutrition opérationnelle
Ri11.3	<i>Les systèmes nationaux de production agro-sylvo-pastorale et halieutique sont améliorés</i>
E11.3.1	Des services agricoles innovants mis à la disposition des pays

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
E11.3.2	Les outils améliorés de lutte intégrée des nuisibles des cultures mis à la disposition des pays
Ri11.4	<i>Les capacités de gouvernance de la SAN et d'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix des pays sont renforcées</i>
E11.4.1	Les instruments de gouvernance en matière de politique et stratégie de SAN déployés
E11.4.2	Le nexus humanitaire développement paix opérationnel dans les pays
Ri11.5	<i>La réglementation sur les intrants agricoles, pastoraux, aquacoles et le contrôle sanitaire des aliments sont efficaces dans les pays</i>
E11.5.1	Des mécanismes de contrôle de biosécurité opérationnels
E11.5.2	Le cadre de contrôle de qualité des intrants amélioré





1.2. Axe stratégique Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (GRN/CC)

La bonne gestion des ressources naturelles traduit une bonne santé de l'environnement donc l'aboutissement des réflexions et la mise en œuvre des engagements internationaux et des politiques adaptées en matière d'environnement par les pays. Ceci est l'expression du développement durable dans le triptyque économie-société-environnement. Aujourd'hui, les défis de la GRN sont particulièrement l'insécurité alimentaire et les changements climatiques (HLPE, 2012). Les mesures politiques, stratégiques ou d'investissements, prises par les États membres pour relever ces défis, restent insuffisantes. En effet, en raison de leurs systèmes de pro-

duction encore majoritairement extensifs et de leur situation d'extrême pauvreté, les populations de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel demeurent très dépendantes des produits et services des ressources naturelles, ce qui est à l'origine de fortes pressions d'exploitation qui se font plus croissantes en raison de l'accroissement des populations humaines et animales

Pour la période 2023-2027, le CILSS par l'axe Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (GRN/CC) s'attèlera à combler les insuffisances et à les contrôler en s'attaquant aux défis suivants :



Une faible fiabilité et disponibilité d'information pour l'aide à la décision face à une manifestation de plus en plus récurrente et de plus en plus violente des phénomènes climatiques ;



Un besoin d'une approche intégrée des interventions de GRN, du foncier et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;



Une dégradation continue des terres ;



La gestion des connaissances ;



Accès aux outils et à l'utilisation limitée des bonnes pratiques pour éclairer la prise de décision ;



La gestion de l'élevage mobile et en particulier sa composante pastorale transfrontalière.

Le tableau n°2 ci-dessous donne des détails sur les résultats attendus dans l'axe stratégique GRN/CC

Tableau n°2 : Objectifs, résultats et extraits attendus de l'axe GRN/CC

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.2	Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et des effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest et au Sahel
RS2.2	Les ressources naturelles et les effets du changement climatique sont efficacement gérés
Ri22.1	<i>La gestion durable des terres en Afrique de l'Ouest et au Sahel est renforcée</i>
E22.1.1	Les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et les partenaires disposent régulièrement d'informations pertinentes sur la GDT pour la prise de décision
E22.1.2	Les bonnes pratiques de GDT mises à l'échelle améliorent significativement la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux
Ri22.2	<i>La résilience climatique des populations et des écosystèmes au Sahel et en Afrique de l'Ouest est renforcée</i>
E22.2.1	Des services agro-hydro-météo-climatiques de qualité permettent une gestion optimale des extrêmes climatiques
E22.2.2	Des analyses prospectives sur les risques climatiques et leurs interactions avec les différents secteurs socioéconomiques effectuées
Ri22.3	<i>Des informations sur les systèmes d'élevage sont régulièrement produites et fournies aux États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel</i>
E22.3.1	La situation des campagnes pastorales est régulièrement suivie et intégrée dans les dispositifs d'alerte précoce
E22.3.2	La prévention et la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles entre acteurs sont renforcées
Ri22.4	<i>Les capacités des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en matière de promotion des énergies renouvelables sont renforcées</i>

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
E22.4.1	Des actions pour la promotion des énergies renouvelables dans les États sont développées
Ri22.5	<i>Les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'environnement, d'élevage, d'agro-sylvo-pastoralisme et halieutique dans les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont renforcées</i>
E22.5.1	Les capacités des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel renforcées en matière d'analyse prospective dans le secteur de l'élevage
E22.5.2	Les capacités en GRN/CC des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel renforcées grâce à des formations diplômantes et continues
E22.5.3	Des politiques en matière d'environnement, d'élevage, d'agro-sylvo-pastoralisme et halieutique intégrant l'adaptation et l'atténuation au changement climatique élaborées
E22.5.4	Des programmes nationaux et régionaux d'investissement pour la gestion durable des terres, résiliente au climat et dans le domaine de l'élevage formulés et mis en œuvre





1.3. Axe stratégique Maîtrise de l'Eau (ME)

Les activités agropastorales en Afrique de l'Ouest et au Sahel sont essentiellement pluviales et la subsistance de presque 70% de la population en dépend entièrement. Marginalement, l'agriculture se pratique aussi le long des rives des principaux fleuves, lacs, barrages et autres cours d'eau saisonniers, où se mènent des activités d'irrigation. Au Sahel, seules 3% des ressources en eau issues de pluies irrégulières et sporadiques sont mobilisées, et seul 20% du potentiel irrigable de 4 millions d'hectares en théorie (source Banque Mondiale) est effectivement exploité avec seulement 5% en maîtrise totale de l'eau (source FAO aquastat). Les extrêmes climatiques de plus en plus fréquents ont des impacts dévastateurs pour les populations, les infrastructures. Leur prévisibilité devient une question cruciale de renforcement de la

résilience de population, de développement économique et même de survie pour les populations.

La question de la valorisation de l'eau pour l'agriculture dans cette région est aussi une question d'emploi et donc de stabilité politique, pour une population qui croît très vite et dont plus de la moitié se trouve encore en milieu rural.

Tous les États du CILSS ont en priorité l'accroissement des investissements dans le domaine de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles, à travers des PNI/ASAN et autres programmes d'aménagement des terres. Dans ce contexte, les Chefs d'État du CILSS ont déclaré que la maîtrise de l'eau et l'amélioration de la prévisibilité des catastrophes liées aux extrêmes climatiques constituent un



axe de premier plan pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire structurelle au Sahel et ainsi atteindre le mandat du CILSS.

Dans la région sahélienne et ouest-africaine, l'action du CILSS doit contribuer davantage à placer la question de la valorisation de l'eau comme un facteur déterminant pour le développement économique et pour une lutte efficace contre la grande pauvreté et contre

l'insécurité alimentaire. Cet axe stratégique contribue à renforcer la position du CILSS comme maître d'œuvre régional dans le renforcement des partenariats pour l'investissement dans l'eau, dans la connaissance de la ressource, la production de l'information et la formation dans le secteur eau.

L'action du CILSS, sur la période 2023-2027, se focalisera sur :



L'amélioration de la préservation de la ressource en eau, son usage et la prévention des risques et catastrophes ;



L'accroissement de l'accès équitable sécurisé et durable aux ressources en eau à des fins de développement socio-économique dans les États membres du CILSS ;



L'accroissement de l'investissement dans les pays en matière de mobilisation et utilisation de l'eau à des fins agricoles sociales ;



La co-construction des solutions d'irrigation pour le développement du secteur irrigué dans les États membres du CILSS.

Le tableau n°3 ci-dessous donne des détails sur les résultats attendus de l'axe stratégique ME.

Tableau n°3 : Objectifs, résultats et extraits attendus de l'axe ME

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.3	Renforcer les capacités techniques et les politiques en matière de gestion durable de l'eau en Afrique de l'Ouest et au Sahel
RS3.3	La gestion des ressources en eau et la réduction des risques et catastrophes liés aux événements hydro-climatiques extrêmes sont renforcées
Ri33.1	<i>Les informations et les connaissances adaptées à la gestion des ressources en eau et des risques associés sont disponibles et accessibles</i>

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
E33.1.1	Les données et informations sur les ressources en eau et les risques sont régulièrement mises à la disposition des acteurs
E33.1.2	Les connaissances actualisées sur les potentialités des ressources en eau sont publiées
Ri33.2	<i>La valorisation des ressources en eau pour le développement agricole et socio-économique est renforcée</i>
E33.2.1	L'appui aux États dans la formulation des politiques et stratégies de gestion des ressources en eau est renforcé
E33.2.2	Les actions de valorisation des ressources en eau dans les États sont soutenues/appuyées
Ri33.3	<i>La prévention et la gestion des risques et catastrophes liés à l'eau sont renforcées</i>
E33.3.1	Les systèmes d'alerte précoce sur les risques liés aux événements hydro-climatiques extrêmes dans les États sont plus efficaces
E33.3.2	Les capacités des États dans la production des alertes sur les risques des événements hydro-climatiques extrêmes sont renforcées





1.4. Axe stratégique Accès aux Marchés des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques (AMPASPH)

La demande ouest-africaine des produits agropastoraux a fortement augmenté ces vingt dernières années sous la double pression de l'urbanisation et de l'élargissement des classes moyennes. En ce qui concerne la demande en produits carnés, elle est polarisée par les marchés des pays côtiers qui, malgré leurs politiques volontaristes de développement de l'élevage, restent encore tributaires des importations provenant des pays sahéliens. De leurs côtés, les pays sahéliens peinent à assurer l'équilibre entre croissance démographique et croissance de la production agricole, ce qui leur crée des besoins d'importation des produits vivriers à partir des pays côtiers.

Ces besoins croisés ont créé une forte interdépendance entre pays sahéliens et côtiers qui a fait que ces deux groupes de pays ont toujours entretenu des relations commerciales qui se sont fortement amplifiées. La contribution du CILSS au renforcement de ces liens commerciaux pour assurer un meilleur approvisionnement du marché sous régional est ancienne et a porté, en priorité, sur la fourniture de l'information commerciale, le renforcement des capacités des acteurs et la facilitation du commerce. Sur ces thématiques, le CILSS s'est forgé une grande notoriété dans la sous-région qu'il compte renforcer dans les années à venir.

Cela appelle à un réajustement de l'offre des services aux besoins réels des acteurs, dans un contexte où la capacité de ces derniers à se procurer les informations commerciales s'est accrue. L'approche et les outils de travail seront donc recentrés autour des solutions numériques distinctives qui feront que le CILSS conservera son attrait sur les acteurs et le rôle de premier plan

qu'il a toujours joué sur le développement du marché dans la sous-région. Le recours à l'intégration des outils numériques sera particulièrement intensifié dans le domaine de la promotion des échanges pour offrir aux acteurs un espace virtuel de rencontres dont les principaux avantages seront la baisse des coûts d'approche et la réduction des risques liés au déplacement des personnes et au transport des liquidités dans un contexte de grande insécurité. La mise en place de solutions numériques pour stimuler le commerce vise également à permettre aux acteurs régionaux d'accéder plus facilement aux opportunités d'affaires extrarégionales qu'offre la mise en route de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

À travers cet axe stratégique, le CILSS va également se redéployer sur les appuis à la transformation des produits agropastoraux, domaine dans lequel il a joué un rôle de précurseurs avec le projet PROCELOS. De façon plus générale, une attention particulière sera accordée à la gestion de la qualité des produits échangés dans la sous-région

Enfin, les interventions entrant dans le cadre de cet axe stratégique visent à doter la région de réelles capacités d'anticipation sur les crises, mais aussi dans l'exploitation de nouvelles opportunités grâce à la mise en place d'un cadre de veille et de prospective sur les dynamiques marchandes.

Dans son action, le CILSS mettra en avant la synergie avec d'autres OIG intervenant sur des champs similaires/voisins de l'axe stratégique. Par exemple, en matière de contrôle et de réglementation relatifs au commerce, l'UEMOA et la CEDEAO apparaissent comme des partenaires stratégiques pertinents.

Le tableau n°4 ci-dessous donne des informations sur les résultats attendus dans l'axe stratégique AMPASPH.

Tableau n°4 : Objectifs, résultats et extraits attendus de l'axe AMPASPH

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.4	Optimiser les échanges intra-régionaux et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques pour le bénéfice des populations
RS4.4	Les échanges commerciaux des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques du cru et transformés se sont accrus entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel
Ri44.1	Les politiques et instruments régionaux sur le commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont mieux appliqués et plus incitatifs
E44.1.1	Les protocoles et règlements en matière de commerce sont vulgarisés
E44.1.2	Les entraves sur le commerce régional des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont documentées
Ri44.2	Les performances des organisations professionnelles régionales d'acteurs du commerce régional sont accrues
E44.2.1	Les opportunités d'échanges commerciaux aux niveaux national et régional sont accrues
E44.2.2	Les capacités organisationnelles et institutionnelles des organisations professionnelles sont renforcées
Ri44.3	La transformation et la commercialisation des produits locaux sont accrues
E44.3.1	Les capacités des acteurs dans la transformation et la valorisation des produits locaux sont renforcées
E44.3.2	La promotion de la consommation des produits locaux transformés est appuyée
Ri44.4	Des informations fiables sur les marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont disponibles et accessibles à temps
E44.4.1	Les SIM sont opérationnels aux niveaux national et régional

E44.4.2	Un dispositif de suivi des flux transfrontaliers, du transport, des stocks est opérationnel
E44.4.3	La veille sur les infrastructures marchandes est opérationnelle
Ri44.5	La veille stratégique sur les dynamiques des marchés est fonctionnelle
E44.5.1	Un dispositif pérenne d'analyse du fonctionnement du marché régional est mise en place
E44.5.2	Des supports de diffusion de l'information sur les marchés sont publiés pour améliorer la prise de décision





1.5. Axe stratégique Population, Genre et Développement (PGD)

La région Afrique de l'Ouest et Sahel est au carrefour d'enjeux importants liés à la population. D'après les perspectives démographiques élaborées par le CERPOD à partir de celles des Nations Unies (The World Population Prospects, the 2019 Révision), la population totale de l'espace CILSS est estimée à 177,9 millions d'habitants en 2022 contre 423,2 millions pour l'Afrique de l'Ouest, 1,4 milliard pour l'Afrique et 7,8 milliards d'habitants pour le monde. D'ici l'an 2050, l'espace CILSS doublera sa population de 2022 et sera crédité de plus de 354,9 millions d'habitants au 1^{er} juillet 2050. À la même date, l'Afrique de l'Ouest comptera 796,5 millions d'habitants contre 2,5 milliards pour l'Afrique et 9,7 milliards d'êtres humains pour la planète. Cette poussée démographique est la résultante de l'effet combiné de la mortalité, de la nuptialité, de la fécondité et des migrations internationales (immigration et émigration). Actuellement, le CILSS et ses États membres sont en pleine transition démographique. Les taux de morta-

lité sont en baisse et les niveaux de fécondité demeurent toujours élevés. Le niveau de l'indicateur conjoncturel de fécondité oscille entre 2,2 enfants par femme au Cap-Vert (niveau minimum) et 7,1 enfants par femme au Niger (niveau maximum).

Par ailleurs, aux flux migratoires intra et extrarégionaux déjà importants se sont ajoutés les déplacements internes et massifs de population du fait de la violence consécutive au terrorisme qui sévit dans le Sahel central (Burkina, Mali, Niger). À ce jour, on dénombre dans chacun des trois États (Burkina, Mali, Niger) plus de 2 millions de déplacés internes.

Le CILSS, en soutien aux États membres, a accompli des progrès remarquables en matière d'études et de recherches sur les interactions démo-économiques, et en matière de conception, de formulation, d'opérationnalisation et de mise en œuvre de stratégies, de politiques, de programmes et de projets de population au cours des dernières années.



Cela a pour but de maîtriser les enjeux et défis liés à la dynamique démographique afin d'accélérer le processus de transition démographique au niveau régional et dans chaque État membre. Plusieurs études et recherches sur les interactions démo-économiques ont été conduites et publiées par l'Institut du Sahel et tous les États membres ont été dotés de politiques explicites de population à des fins de développement économique et social. C'est pourquoi au regard de l'importance de la question et de ses implications pour le développement des États de l'espace d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, les résultats et les acquis scientifiques et techniques obtenus doivent être consolidés et renforcés.

Ceci est d'autant nécessaire que les besoins d'intervention du CILSS restent énormes et d'actualité au regard de la régionalité de la question démographique et des faibles capacités à la prendre en charge dans la majorité des États membres du CILSS. Au cours du prochain quinquennat, le CILSS à travers cet axe stratégique apportera un appui aux pays pour renforcer l'intégration des questions de population, de migrations, de genre, de dividende démographique et d'autonomisation des femmes et des jeunes dans les stratégies, politiques, programmes et projets.

Le tableau n°5 ci-dessous donne des informations sur les résultats attendus dans l'axe stratégique PGD.

Tableau n°5 : Objectifs, résultats et extraits attendus de l'axe PGD

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.5	Assurer l'intégration des variables démographiques, du genre et du dividende démographique dans les stratégies, politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accès aux marchés, de gestion des ressources naturelles, de changements climatiques, et de maîtrise de l'eau en Afrique de l'Ouest et au Sahel
RS5.5	Les États membres assurent une meilleure intégration des dimensions population, genre, dividende démographique dans leurs politiques et stratégies nationales et sectorielles
<i>Ri55.1</i>	<i>Les connaissances sur les interactions entre population, genre, dividende démographique et les grandes thématiques d'actions du CILSS sont améliorées</i>
E55.1.1	Les bonnes pratiques d'analyse des interactions entre population, genre, dividende démographique, dans les grands domaines couverts par le CILSS sont capitalisées
E55.1.2	Des études qualitatives et quantitatives d'analyse des interactions entre population, genre, dividende démographique, et des domaines couverts par le CILSS sont conduites

Ri55.2	<i>Le suivi, l'évaluation et la coordination du dividende démographique sont assurés au CILSS et dans ses États membres</i>
E55.2.1	Un dispositif de suivi-évaluation du processus de transition démographique et de capture du dividende démographique est élaboré et mis en place aux niveaux national et sous régional
E55.2.2	La coordination, l'harmonisation, l'analyse et la résolution des problèmes de population, de genre et de capture du dividende démographique au Sahel en Afrique de l'Ouest sont assurées
Ri55.3	<i>Les capacités des États membres en analyse des interactions entre population, genre, dividende démographique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, dynamique des marchés, gestion des ressources naturelles, changements climatiques et maîtrise de l'eau sont améliorées</i>
E55.3.1	Les capacités des institutions nationales sont renforcées en études et recherches sur les interactions population, gestion durable des terres et changements climatiques
E55.3.2	L'offre de formations continues et diplômantes est renforcée et diversifiée en matière de population, genre, transition de la fécondité et dividende démographique et développement
Ri55.4	<i>Le genre est institutionnalisé dans le système CILSS</i>
E55.4.1	La politique genre du CILSS est appropriée par les États membres
E55.4.2	Les capacités des expert-e-s du CILSS et de ses partenaires sont renforcées en genre
E55.4.3	Un dispositif d'accompagnement est développé au sein du CILSS pour l'appropriation du genre
E55.4.4	Les capacités des diplômé-e-s et bénéficiaires de la formation continue du CRA sont renforcées en genre
E55.4.5	Les actions du CILSS et des projets et programmes sont genre sensibles
E55.4.6	Des actions spécifiques incitatives sont mises en œuvre en vue de réduire les inégalités de genre
E55.4.7	Les bonnes pratiques dans le domaine du genre sont capitalisées et diffusées



1.6. Axe stratégique Gouvernance et Développement Organisationnel (GDO)

L'axe stratégique « Gouvernance et développement organisationnel » joue un rôle primordial dans le dispositif de fonctionnement du CILSS. Dans le contexte actuel marqué par la réforme qui responsabilise davantage les États à travers les CONACILSS, une plus grande attention doit être accordée à la manière dont l'Institution est pilotée pour y déceler les insuffisances et y apporter les ajustements nécessaires. Les différentes évaluations internes et externes ont montré que le CILSS a enregistré des progrès dans l'amélioration de la direction et du management ; mais, il apparaît que l'Institution doit répondre à de nombreuses questions liées aux dynamiques observées dans la région sahéenne et d'Afrique de l'Ouest dont la principale est « Comment assurer durablement le fonctionnement du CILSS tout en le recentrant sur son agenda ? »

Pour améliorer la stratégie d'intervention et l'alignement aux principes de l'approche programme, les évolutions majeures du CILSS porteront sur un certain nombre d'éléments, qui sont le pilotage et la coordination. Au plan du pilotage, le CILSS a obtenu des acquis qui méritent d'être renforcés. Les instances statutaires, les réunions de coordination, les retraites intersites des experts des PRA et UAM et le système de suivi-évaluation [cadres de rapportage et de programmation (POA)] sont opérationnels.

Des actions de transformation intégrée avec le principe des audits conjoints par l'ensemble des partenaires et l'existence d'un audit interne indépendants et autres mesures ont permis une amélioration de la gestion financière et du rapportage comptable, de la communication et de la visibilité de l'Institution dans l'espace sahéen et ouest-africain.



Aussi, dans la dynamique engagée depuis des années, le CILSS a renforcé la qualité du management et son leadership à travers notamment l'amélioration de sa stratégie d'intervention, l'opérationnalisation effective de l'approche programme et le développement des partenariats avec les États et les autres OIG (CEDEAO, UEMOA, CEN-SAD, NEPAD, etc.).

L'amélioration de la stratégie d'intervention du CILSS devra contribuer à ériger véritablement l'Institution comme le partenaire privilégié des États membres, des OIG et autres acteurs du développement au Sahel et en Afrique de l'Ouest. À ce propos, l'Institution qui, grâce au CRA, devient un centre de référence sur les services climatiques, devrait aller vite dans les réorientations nécessaires pour mieux tirer profit de cette opportunité.

Au plan de la mobilisation des ressources financières, la nouvelle gouvernance et le développement organisationnel du CILSS devraient permettre de changer de paradigme pour que l'Institution sorte progressivement des contributions des États membres et pour une auto-prise en charge pour son financement durable.

Les actions planifiées dans le présent PT 2023-2027 devraient y contribuer ; elles vont permettre de rendre visibles les réalisations du CILSS dans les pays, assurer le transfert des expériences réussies vers les États, les partenaires et les acteurs et son repositionnement dans l'environnement régional en pleine mutation.

Le tableau n°6 ci-dessous donne des informations sur les résultats attendus dans l'axe stratégique GDO.

Tableau n°6 : Objectifs, résultats et extraits attendus de l'axe GDO

CODES	LIBELLÉ OBJECTIFS, RÉSULTATS ET EXTRANTS
OS.6	Accroître la performance de la gouvernance institutionnelle et organisationnelle du CILSS
RS66	La gouvernance institutionnelle et organisationnelle du CILSS est améliorée
Ri66.1	<i>La mise en œuvre de la réforme sur les organes de gouvernance est effective et favorise la capacité d'influence et de positionnement du CILSS</i>
E66.1.1	Des mécanismes de pilotage stratégique sont mis en place et facilitent la prise de décision
E66.1.2	Les institutions spécialisées et le Secrétariat Exécutif sont renforcés pour remplir convenablement leurs missions
E66.1.3	De nouvelles structures spécifiques nécessaires à l'atteinte des objectifs du CILSS sont créées et fonctionnelles
Ri66.2	<i>L'influence technique du CILSS dans les États membres est amélioré à travers une meilleure implication des CONACILSS</i>

E66.2.1	L'implication des SP/CONACILSS aux actions du CILSS est renforcée
Ri66.3	<i>La gestion administrative, comptable et financière est améliorée</i>
E66.3.1	Le dispositif d'audit interne, de gouvernance, de management des risques et de contrôle est fonctionnel et produit de la valeur ajoutée au fonctionnement du CILSS
E66.3.2	La certification ISO 9001 du CILSS est acquise
E66.3.3	Des outils de gouvernance financière conformes aux standards internationaux sont mis en place
E66.3.4	Le système de management de la qualité de la fonction administrative, comptable et financière est mis en place
E66.3.5	Les informations financières sont régulièrement produites
E66.3.6	Une politique financière du CILSS pour un financement durable de l'Institution est promue
Ri66.4	<i>Le personnel du CILSS est motivé et performant</i>
E66.4.1	Une politique de développement du capital humain est élaborée et mise en œuvre
E66.4.2	Les outils de GRH sont aux normes et standards internationaux
E66.4.3	Un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et vie familiale est instauré
Ri66.5	<i>La visibilité du CILSS pour son rayonnement est renforcée</i>
E66.5.1	Une stratégie et un plan de communication institutionnelle sont élaborés et mis en œuvre
E66.5.2	Une stratégie et un plan de communication de crise sont développés et mis en œuvre
E66.5.3	Les relations avec les médias et les relations publiques sont consolidées
Ri66.6	<i>Le suivi-évaluation, la capitalisation et la gestion intégrée des connaissances sont renforcés</i>

E66.6.1	Un système intégré de gestion de connaissance est mis en place
E66.6.2	Le système de suivi-évaluation informatisé est mis en place
E66.6.3	Le dispositif d'évaluation des impacts du CILSS est opérationnel
E66.6.4	Le système de suivi-évaluation du CILSS intégrant le CILSS/CONACILSS est opérationnel
Ri66.7	<i>Le système d'information est intégré et sécurisé pour garantir une bonne réactivité en matière de pilotage des opérations</i>
E66.7.1	Le système d'information intégré est mis en place
E66.7.2	Les systèmes d'information sont sécurisés et la sauvegarde du patrimoine institutionnel assurée
E66.7.3	La politique des systèmes d'information du CILSS est élaborée
Ri66.8	<i>Des partenariats stratégiques, des complémentarités et des synergies sont noués avec les autres acteurs du développement</i>
E66.8.1	Des partenariats sont signés avec les autres acteurs du développement
E66.8.2	Des concertations avec les autres acteurs du développement pour assurer la complémentarité et la synergie d'action sont organisées



02

BUDGET DU PLAN
DE TRAVAIL 2023-2027
DU CILSS



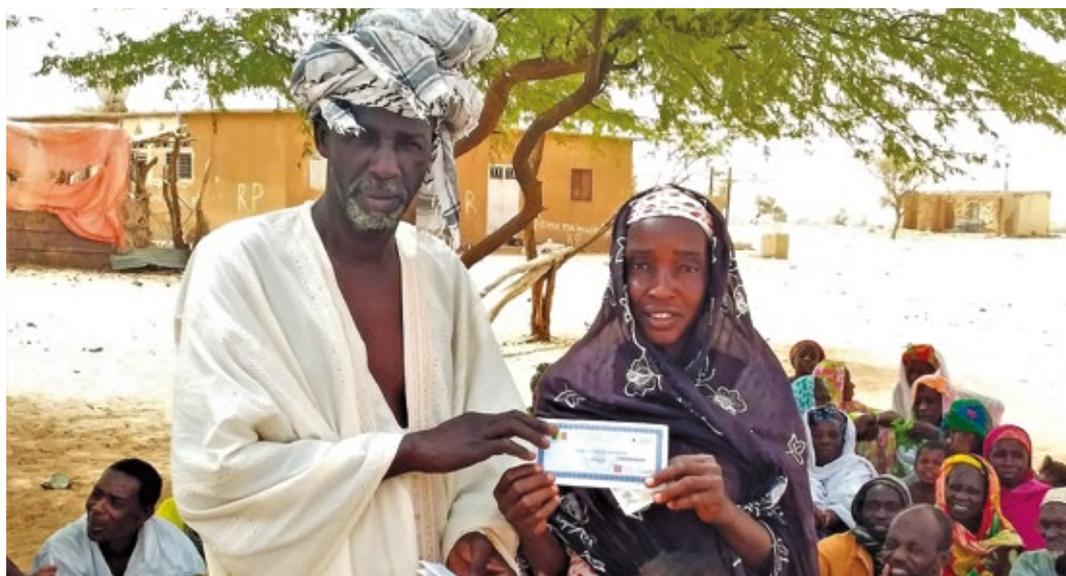


02. BUDGET DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2027 DU CILSS

Le budget estimatif pour la mise en œuvre du Plan de Travail 2023-2027 du CILSS s'élève à cent quinze milliards quatre cent quatre-vingt-treize millions quatre cent trente-et-un mille quatre (115 493 431 004) francs CFA. Le tableau ci-dessous donne les détails dudit budget.

Tableau n°7 : Budget du Plan de Travail 2023-2027

AXES STRATÉGIQUES	BUDGET (FCFA)
SAN	32 540 000 000
GRN/CC	49 225 000 000
ME	8 660 000 000
AMPASPH	7 740 000 004
PGD	3 752 000 000
GDO	13 396 442 220
TOTAL	115 493 431 004



03

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2027





03. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2027

3.1. Rôles et responsabilités des acteurs

Le cadre institutionnel du CILSS a besoin d'une forme de restructuration pour corriger les insuffisances perçues et renforcer l'ensemble du processus de gestion. Compte tenu de la nature délicate de l'obtention d'un consensus sur les questions liées à la gestion du changement, une approche participative et inclusive, avec le support technique d'un cabinet d'étude, a été utilisée pour en arriver aux suggestions qui suivent. L'adoption de ce cadre institutionnel et son application devrait

veiller à la mise en œuvre efficace des activités pour atteindre les objectifs du CILSS.

Par ailleurs, les trois sites du CILSS seront les maîtres d'œuvre de ce Plan de Travail 2023-2027. Cela nécessitera la poursuite et le renforcement du partenariat technique avec d'autres institutions de la sous-région et/ou au plan international (UEMOA, CEDEAO, OAAS, UICN, OSS, ABN, CORAF, etc.), ainsi que les organisations paysannes, les bureaux d'études ou autres compétences externes.

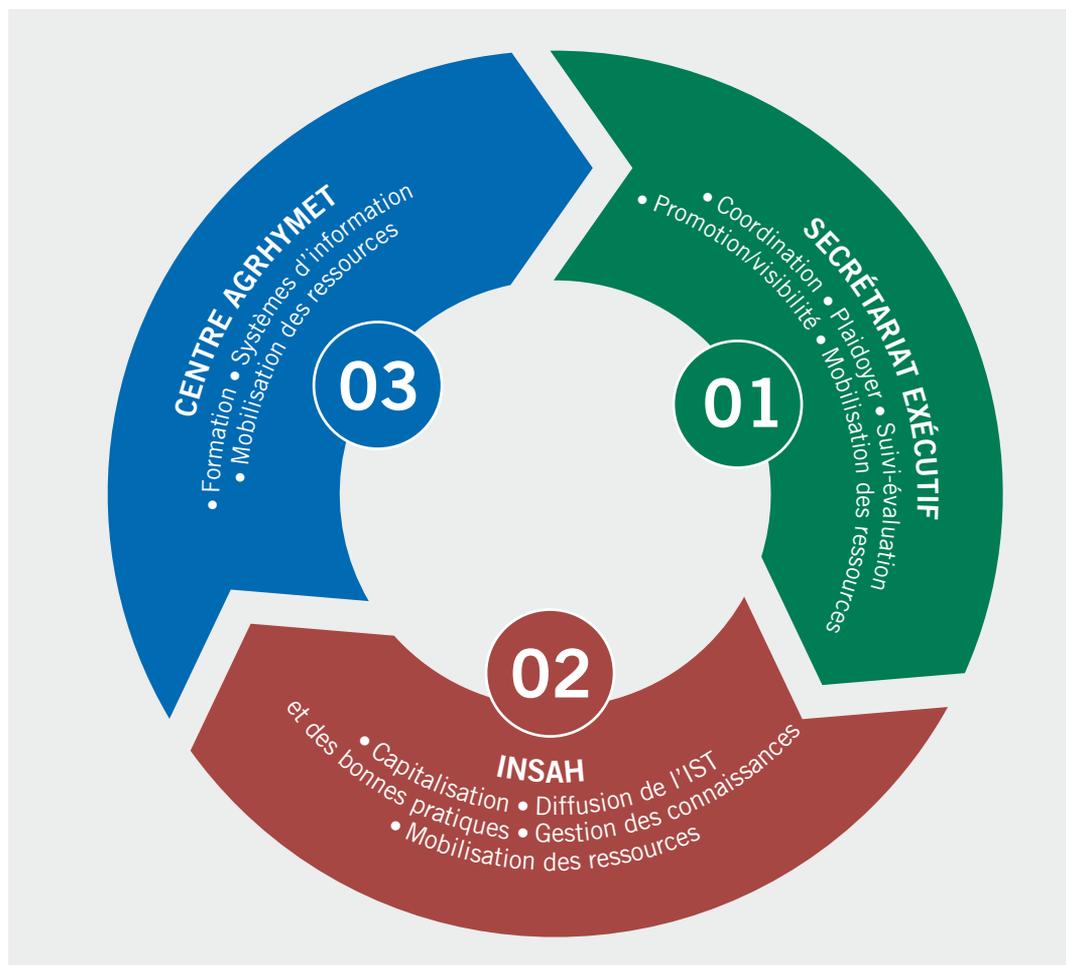


Aussi, les suggestions faites par le prestataire sont conformes aux mandats existants des trois sites. Les activités qui relèvent de la compétence du Centre régional AGRHYMET (CRA-CCR-AOS) et de l'INSAH seront effectuées par eux avec le développement d'une synergie qui a manqué jusque-là. Il convient de souligner que le rôle de coordination du

Secrétariat Exécutif doit être plus administratif que technique. La mobilisation des ressources financières sera faite au niveau des trois sites mais sous la coordination du Secrétariat Exécutif.

La figure ci-dessous montre les rôles proposés pour chaque site au cours de la mise en œuvre du Plan de Travail 2023-2027.

Figure n°1 : Rôles clés et liens entre les sites pour la mise en œuvre du Plan de Travail 2023-2027



Le tableau ci-dessous donne les responsabilités de la mise en œuvre des différents axes au niveau des sites.

Tableau n°8 : La distribution des responsabilités suivant les axes d'intervention du CILSS

Thème	Site responsable	Sites associés
Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN)	SE	CRA, INSAH
Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (GRN/CC)	CRA	SE, INSAH
Maîtrise de l'Eau (ME)	SE	CRA/INSAH
Accès aux Marchés des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques (AMPASPH)	INSAH	SE
Population, Genre et Développement (PGD)	INSAH	CRA, SE
Gouvernance et Développement Organisationnel (GDO)	SE	

Afin d'assurer la planification et la coordination efficace de toutes les interventions proposées dans le présent Plan de Travail, le CILSS va adopter l'approche qui implique l'étroite participation du top management dans la gestion du programme, notamment le Secrétaire Exécutif, le Secrétaire Exécutif Adjoint, les Directeurs Généraux des 02 sites (CRA-CCR-AOS et INSAH), et l'Auditeur Interne.

Pour ce Plan de Travail, dans le sens de concrétiser les recommandations de la réforme, il y aura une plus grande implication des SP/CONACILSS depuis l'échelon d'identification des actions jusqu'à leur évaluation et leur capitalisation. Le CILSS fera, en effet, des efforts afin de renforcer l'implication des CONACILSS.



3.2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires *in fine* des interventions du CILSS sont les populations des 17 pays sahéliens et de l'Afrique de l'Ouest, les Services Techniques Déconcentrés des États membres, les partenaires privés. Il s'agit des femmes, des hommes et des enfants dans les zones urbaines et rurales, des agriculteurs, des organisations faïtières de femmes, des associations paysannes, des institutions gouvernementales, des chercheurs individuels et des techniciens, ainsi que des entrepre-

neurs. L'interaction entre le CILSS et les institutions nationales renforcera les capacités des institutions au sein des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) et les Systèmes Nationaux de Recherche et de Vulgarisation Agricole (SNRVA) pour devenir plus productifs et durables dans leur soutien aux populations locales. Les actions menées par le CILSS contribueront à améliorer la connaissance de l'environnement, la sécurité alimentaire locale et au niveau national,

et le commerce des intrants agricoles et des biens. À un autre niveau, les responsables de la prise de décision politique bénéficieront de l'appui fourni par le CILSS à travers leur par-

ticipation dans le développement et la mise en œuvre des politiques qui visent à améliorer le bien-être et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'espace CILSS/CEDEAO.



3.3. Genre

La politique genre du CILSS tient compte des problèmes soulevés dans l'analyse institutionnelle genre du CILSS et dans celle de ses États membres. Elle prend aussi en considération les engagements des États membres pour le Programme d'Action du Caire sur la population et le développement, le Programme d'Action de Beijing, le Programme d'Action de Ouagadougou (PAO) sur la population et le développement durable au Sahel, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La politique genre est un instrument de responsabilisation permettant d'évaluer la performance du CILSS. Elle fournit ainsi une occasion précieuse pour impliquer le personnel et les principales parties prenantes dans une réflexion approfondie sur l'importance de l'équité sociale, notamment l'égalité entre les sexes au sein de l'Institution.

La question du genre a systématiquement joué un rôle important dans la prestation des programmes du CILSS dans divers pays et se

poursuivra au cours de l'exécution du présent Plan de Travail 2023-2027. Toutes les activités auront des volets qui tiennent compte de l'autonomisation des femmes et des enfants, et de l'employabilité des jeunes par le biais des plates-formes qui les appuient.

Pour continuer d'opérationnaliser cette politique genre du CILSS de manière efficace, des formations visant à renforcer les capacités du personnel seront organisées. Lors de l'exécution de ce Plan de Travail 2023-2027, les activités seront développées et mises en œuvre, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux enfants. Cela s'applique non seulement aux populations vulnérables rurales et urbaines, mais aussi aux femmes, entrepreneurs, chercheurs, techniciens et décideurs politiques. En outre, les indicateurs utilisés pour déterminer l'impact des activités seront désagrégés selon le sexe et l'âge afin de mettre l'accent sur celui-ci.



3.4. Environnement

Les questions de durabilité sont au cœur de l'action du CILSS. Ainsi, la manière dont les activités et interventions du CILSS impactent l'environnement est une préoccupation permanente dans leur développement et leur mise en œuvre. Le CILSS assume des responsabilités environnementales importantes

pour la sous-région. Pour ce faire, l'Institution forme et actualise régulièrement les compétences de l'ensemble de ses cadres et experts sur les différents outils d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) et d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). L'existence de ces outils et les com-

pétences des ressources humaines vont lui permettre de prendre en compte la dimension environnementale dans les différents projets et programmes du PT 2023-2027. Cela se fera en entreprenant des Évaluations Stratégiques Environnementales et des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et en élaborant des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour prendre en charge des mesures de mitigation des effets néfastes.

Il convient également de rappeler que l'Institution a entrepris depuis 2008 la mise en place d'un dispositif de surveillance et de veille environnementale (SIVE) en Afrique de l'Ouest, à l'image du dispositif de veille sur la sécurité alimentaire actuellement opérationnel en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de ce dispositif SIVE, l'Institution a déjà élaboré, avec la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, un tableau de bord sur les indicateurs (aux niveaux national et régio-

nal) à suivre en matière d'environnement en Afrique de l'Ouest. Il s'agira au cours de la période du PT 2023-2027 de se servir de ce dispositif SIVE qui, à terme, devra fusionner le dispositif régional sur la veille alimentaire.

Le CILSS est habitué à remplir les exigences des États et de ses partenaires techniques et financiers pour s'assurer que tous les problèmes environnementaux sont pris en compte et des actions de mitigation prévues. Le CILSS va continuer de se conformer aux réglementations environnementales du pays hôte et encouragera ses partenaires et ses États membres à adhérer au principe de respect des Mesures de Sauvegarde Environnementales (MSE) lors du développement et de la mise en œuvre des projets. Toutes les activités du CILSS vont donc respecter l'impact environnemental et le prendront en compte durant le développement et la mise en œuvre de ce Plan de Travail 2023-2027.



3.5. Partenariats

Le CILSS continuera sa collaboration avec ses partenaires habituels et fera l'effort d'élargir son champ de partenariat. Les Communautés économiques régionales telles que le NEPAD, la CEDEAO et l'UEMOA seront des partenaires clés dans la mise en œuvre de politiques de sécurité alimentaire liées au PDDAA et de l'ECOWAP. Les institutions de recherche et de diffusion au sein du CILSS et des pays côtiers vont travailler ensemble dans la Prévention et la Gestion des Crises alimentaires (PREGEC). Dans ce domaine, le CILSS poursuivra sa collaboration avec des organismes comme la FAO, FEWS NET et le PAM. Les travaux relatifs à la gestion des stocks d'aliments (RESOGEST) impliqueront le réseau des agences, les organisations et bureaux responsables de la gestion des

stocks alimentaires. Le CILSS maintiendra un partenariat étroit avec la CEDEAO et l'UEMOA dans la mise en œuvre des réglementations de biosécurité avec le soutien de la Banque Mondiale et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Par ailleurs, le CILSS renforcera la collaboration avec ces organisations inter-gouvernementales, sur le suivi des dynamiques des systèmes d'élevage en particulier pastoraux en lien avec la gestion des ressources naturelles et la conflictualité. Un focus sera particulièrement mis, avec l'implication des OPR (RBM & APSS), sur la réglementation et le dialogue entre les acteurs. L'Institution collaborera avec le ROPPA afin de renforcer les capacités des organisations de producteurs agricoles dans différents pays. Les activités sur la nutrition seront

menées en partenariat avec des institutions telles que l'OOAS, la FAO, le Programme régional pour la promotion des céréales locales (PROCELOS), l'OMS, l'UNICEF et l'IRD.

Par ailleurs, le CILSS continuera sa collaboration avec les partenaires techniques et

financiers tels que l'USAID, l'UE, la BAD, la BID, la BADEA, la BOAD, la FAO. L'Institution prospectera d'autres partenariats à travers le monde en vue de lui permettre de remplir ses missions et mandat.



3.6. Mobilisation des ressources

L'une des préoccupations majeures au niveau du CILSS soulevée lors des évaluations antérieures est l'inadaptation du modèle financier qui donne peu de marge de manœuvre à l'Institution pour mener à bien ses missions au profit des États membres. Cette situation explique en partie le faible niveau de réalisation des objectifs mentionnés dans les Plans de Travail précédents en particulier ceux de 2009-2013 et 2014-2019. Afin d'améliorer cette situation pour l'exécution du présent Plan de Travail 2023-2027, le CILSS devra prendre les dispositions qui lui permettront d'obtenir des fonds ainsi que de développer la capacité de les utiliser pour atteindre les résultats escomptés. Cela passera par :

- la mise en place d'une cellule de fundraising chargée de la mobilisation des

fonds sous la conduite du SE, des DG et de l'ensemble des experts et autres personnes-ressources ;

- le renforcement des Cotisations des États membres : le CILSS va adopter une approche plus ambitieuse pour recouvrer les cotisations et les arriérés des États membres ;
- la mise en place d'un fonds de dotation ;
- le renforcement des services/prestations payant.e.s.

Pour ce faire, le CILSS, dans le cadre de la réforme organisationnelle et institutionnelle, devrait s'attacher les services d'une personne-ressource chargée de la mobilisation des ressources financières.



04

DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION





04. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le système de suivi-évaluation, qui est encadré par le manuel de suivi-évaluation du CILSS, met l'accent sur (i) le couplage du suivi-évaluation interne et externe, (ii) la maîtrise du processus par l'ensemble des acteurs internes et externes, et (iii) une large participation de toutes les composantes organisationnelles du CILSS à l'animation du dispositif mis en place. Le dispositif est coordonné par l'Unité d'Appui au Management Planification, Suivi-Évaluation (UAM PSE) logée au Secrétariat Exécutif à Ouagadougou, appuyée par les unités de suivi-évaluation de l'INSAH à Bamako et du Centre Régional AGRHYMET à Niamey et les responsables de suivi-évaluation des projets et programmes financés par les partenaires techniques et financiers et mis en œuvre/cordonnés par le CILSS.

Au niveau national, des outils simplifiés de suivi-évaluation seront élaborés et mis à la disposition des unités de gestion des projets/programmes dans les pays en conformité avec le manuel de suivi-évaluation du CILSS.

Le suivi-évaluation du CILSS est caractérisé par quatre (04) niveaux avec des entités qui ont des fonctions de management, de prise de décision :

- *Niveau stratégique et politique pour les orientations* : les orientations stratégiques sont données par les instances statutaires (CRPS, CM, Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement), le Comité des Partenaires du CILSS, le Comité de pilotage des projets et programmes et le Secrétaire Exécutif ;
- *Niveau décisionnel et management général* : ces fonctions sont assurées par le Secrétaire Exécutif, le Secrétaire Exécutif Adjoint, l'Auditeur Interne, les

Directeurs Généraux et le Conseil de Direction ;

- *Niveau Management des opérations du CILSS* : les Directeurs Généraux, ainsi que les Chefs d'unités d'appui et de départements assurent la gestion des opérations ;
- *Niveau opérationnel du CILSS* : ce niveau opérationnel est assuré par les PRA, les départements, les UAM, les experts et autres structures externes au CILSS (États membres, CONACILSS, Points focaux etc.).

Deux (02) principes directeurs prédominent le suivi-évaluation pour améliorer les performances du CILSS. Il s'agit de l'apprentissage à travers la capitalisation des expériences réussies et des défis à relever de l'Institution et de la responsabilisation à travers l'atteinte des objectifs et des résultats dans les États.

Le suivi-évaluation se fera à plusieurs niveaux, à savoir : (i) le suivi d'exécution (aspects physiques, financiers, etc.) ; (ii) le suivi des effets ; (iii) l'évaluation des impacts ;

Au regard des leçons apprises au cours des cinq (05) dernières années, le suivi-évaluation doit être au cœur de toutes les interventions du CILSS. Des outils de suivi tels que le Cadre de Mesure de Performance (CMP) du PT 2023-2027 seront soumis à des évaluations périodiques au cours des cinq (05) prochaines années. Au-delà de ces actions, le suivi-évaluation doit veiller à la collecte de l'information dans l'espace CILSS/CEDEAO, au rapportage et au contrôle de qualité des documents produits. Le principal outil qui sera déployé dans le cadre du suivi des résultats stratégiques et intermédiaires sur la période de couverture du PT 2023-2027 est le Cadre de Mesure de Performance (CMP).

05

CARTOGRAPHIE
ET STRATÉGIE
DE MITIGATION
DES RISQUES





05. CARTOGRAPHIE ET STRATÉGIE DE MITIGATION DES RISQUES

Pour mieux cartographier les risques liés à la mise en œuvre du PT, nous avons répertorié deux (02) types de risques. Les risques stratégiques et les risques opérationnels. Pour chaque risque identifié, des stratégies de mitigation sont proposées.



5.1. Risques stratégiques

La méthodologie d'identification des risques stratégiques a consisté à répertorier les facteurs majeurs susceptibles de remettre en cause l'atteinte des résultats stratégiques et intermédiaires. Sont ainsi consignés dans le tableau ci-dessous, les risques qui ont une forte probabilité d'occurrence et une incidence élevée.

Tableau n°9 : Risques stratégiques et actions de mitigation

ENONCÉ DU RISQUE	ACTION POUR MITIGER LE RISQUE
La non tenue régulière des réunions des instances statutaires du CILSS	Faire engager par le Top management du CILSS des actions d'influence et de plaidoyer auprès des Chefs d'État et des Ministres
Résurgence de problèmes de gouvernance institutionnelle	Appliquer les recommandations des audits organisationnels si existantes
Faible déploiement des mécanismes de pilotage stratégique	Suivre la vision déclinée dans le plan stratégique et prioriser les actions suivant les RI des axes stratégiques
Persistance de l'approche projet	S'engager résolument dans l'approche programme
Baisse du niveau d'engagement des pays en termes de priorités et de financements	Faire engager par le Top management du CILSS des actions d'influence et de plaidoyer auprès des Chefs d'État et des ministres
Accentuation de la crise sécuritaire, de l'instabilité sociopolitique dans certains pays membres et résurgence de nouvelles crises sanitaires	Développer le télétravail et l'usage des outils de réunions virtuelles (Teams, Zoom)

ENONCÉ DU RISQUE	ACTION POUR MITIGER LE RISQUE
Instabilité du personnel des services techniques pays et du CILSS	Élaborer et/ou mettre en œuvre le plan de gestion des carrières et motiver davantage le personnel des services techniques
Faible adhésion des États aux technologies proposées (énergie solaire, technique de gestion d'eau, etc.)	Renforcer les capacités des acteurs directs et les sensibiliser
Indisponibilité des expertises nécessaires à la réalisation de certains axes au niveau des pays	Tisser des relations avec les Centres de formation orientés vers les domaines de compétence du CILSS
Faible engagement des PTF	Élaborer un document cadre de stratégie de mobilisation des PTF et le mettre en œuvre





5.2. Risques opérationnels

Pour les risques opérationnels, les facteurs susceptibles de perturber l'exécution des activités identifiées pour l'opérationnalisation du PT ont été utilisés.

Tableau n°10 : Risques opérationnels et actions de mitigation

ENONCÉ DU RISQUE	ACTION POUR MITIGER LE RISQUE
Faible engagement du Top management dans la mise en œuvre des activités du PT	Informier régulièrement le Top management sur les retards accusés et les risques de non atteintes des résultats escomptés
Planification non réaliste des activités	Tenir compte des disponibilités financières et des ressources humaines
Non-exécution du chronogramme de suivi conformément au planning de départ	Déployer des outils de suivi rigoureux (Ms-Project) et faire un reporting régulier
Insuffisance de ressources financières pour mener les activités de suivi de terrain	Faire une programmation pluriannuelle des dépenses de suivi et les prendre en compte dans le budget
Non-implication de l'UAM PSE/PVSG et CID dans la mise en œuvre des activités au niveau des sites	Sensibiliser les autres acteurs sur l'utilité de l'implication de l'UAM PSE/PVSG
Faible engouement du personnel dans l'exécution des activités prévues	Engager une forte vulgarisation du PT et initier des activités de gestion de changement
Insuffisance des fonds destinés à l'exécution des activités	Faire une programmation pluriannuelle des dépenses et engager des actions de mobilisation des ressources financières complémentaires
Difficulté d'exécution des activités en raison des chocs exogènes (pandémie, crise sécuritaire, instabilité sociopolitique)	Développer le télétravail et l'usage des outils de réunions virtuelles (Teams, Zoom)
Personnel insuffisant pour porter les activités à exécuter	Suivre/Élaborer le plan de relève et/ou de projection du personnel en fonction des charges de travail attendues
Inaccessibilité aux données des pays	Créer un climat de franche collaboration entre le CILSS et les pays

**CILSS - Comité Permanent Inter-États de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel**

03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32
Email : administration.se@cilss.int
www.cilss.int